



Intervention Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural dans le SUD UBANGI

SOUTIEN DIRECT INDIVIDUALISE ET ACCOMPAGNEMENT DE 1000 MENAGES VULNERABLES DU TERRITOIRE DE GEMENA AVEC UN FOCUS SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Séance d'information du 07/12/2023



Objet de la session

- Présentation du contexte et des attentes de l’Intervention Agriculture dans le Sud Ubangi
- Rappel sur les actions recevables et le processus d’octroi
- Collecte des questions de clarification des lignes directrices de l’AP et réponses éventuelles



Sommaire

- Présentation de l’Intervention Agriculture dans le SU ;
 - Présentation de la fiche de l’intervention
 - La chaîne de résultats de l’intervention
- Cadrage de l’appel à propositions
 - Objectif de l’Appel à proposition
 - Résultats attendus de la mise de l’action
 - Enveloppe disponible et durée des actions
 - Types d’actions éligibles
 - Qui peut être demandeur?
 - Cas des codemandeurs
 - Combien de demande par demandeur/codemandeur?
 - Eléments du dossier
 - Evaluation et sélection
 - Dates à retenir
 - Points d’attention



Intervention Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural dans le SUD UBANGI



Intervention Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural dans le SUD UBANGI

Zone d'intervention : Province Sud Ubangi : Territoire Gemené & Budjala ;

Durée : 60 mois (2023 – 2027)

Budget : 10.600.000 euros

Groupes cibles

- 10.000 ménages agricoles accompagnés à travers 480 organisations paysannes
- 2000 ménages agricoles vulnérables, dont 1000 ménages dans le territoire de Gemené,
- 150 entrepreneurs agricoles et ruraux accompagnés par l'incubateur provincial,
- 100 entrepreneurs agricoles accompagnés par Elikya,
- 2500 agriculteurs bénéficiaires de services,
- 20 agents de l'IPDR,
- 12 agents de l'IPA,
- Les fournisseurs de services,
- Les autorités provinciales et les ETD.
- Soit 14.782 acteurs directement ciblés, soit 87.000 personnes ciblées indirectement.



Intervention Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural

La chaîne de résultats

Lutter contre l'insécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie et de revenus par une agriculture durable.

Améliorer la gouvernance et performance économique, sociale et environnementale des systèmes alimentaires, générateurs de sécurité alimentaire et de revenus grâce à des agricultures familiale et entrepreneuriale résilientes et inclusives pour les jeunes et les femmes

Résultat 1

Les exploitations agricoles familiales améliorent leurs pratiques de gestion technique, économique et environnementale grâce à des modèles agroécologiques, une meilleure intégration aux marchés et une structuration socio-professionnelle

Résultat 2

Les entrepreneurs des filières agricoles et alimentaires ont accès à des services de qualité qui contribuent à l'émergence et au développement de chaînes de valeur porteuses et inclusives systèmes alimentaires durables

Résultat 3

Les acteurs (locaux, provinciaux, nationaux) se concertent et mobilisent des moyens pour promouvoir un environnement favorable au développement de systèmes alimentaires durables



Cadrage de l'Appel à propositions



Objectifs de l'appel à propositions

OG

l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est réduite, et les conditions de vie des ménages vulnérables sont améliorés dans le territoire de Gemena par le biais d'une agriculture durable et inclusive

OS 1 :

les ménages vulnérables dans le territoire de Gemena ont renforcé leurs capacités de gestion technique grâce à la vulgarisation de modèles agroécologiques éprouvés

OS 2 :

Les ménages vulnérables dans le territoire de Gemena ont renforcé leurs capacités de gestion économique grâce à un appui en gestion des exploitations agricoles familiales, la mise en place d'outils d'aide à la décision et le développement de leur réseau

OS 3 :

La participation des femmes à l'économie des ménages vulnérables est améliorée par le biais de l'alphabétisation fonctionnelle et le développement d'activités génératrices de revenus



Résultats attendus

1. Les ménages vulnérables accompagnés ont acquis des compétences techniques, à travers l'apprentissage et mettent en œuvre des pratiques agricoles innovantes durables et respectueuses de l'environnement ;
2. Les ménages vulnérables accompagnés ont acquis des compétences en gestion, et ont développé leur réseau ;
3. Les femmes ont acquis des compétences, augmenté leurs revenus et participent de manière plus significative à l'économie des ménages vulnérables ;
4. Les ménages vulnérables accompagnés ont amélioré leurs pratiques alimentaires et nutritionnelles à travers l'accès aux informations en matière de santé et nutrition



Enveloppe financière et durée



850.000 EUR (Huit cent cinquante mille euro)

Proposition en termes de budget doivent varier entre 750.000 EUR et 850.000 EUR



33 à 36 mois y compris la période de clôture



Types d'actions éligibles

Toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs spécifiques 1, 2 et 3

Composantes à prendre en compte dans la proposition

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement permettant de fournir un appui-conseil individualisé, centré sur l'apprentissage et permettant aux ménages vulnérables d'acquérir des compétences techniques, de gestion et d'adopter des pratiques innovantes respectueuses de l'environnement

Mise en place d'un dispositif/mécanisme facilitant l'accès aux équipements (matériel aratoire) ou à des subventions/microprojets en direction des ménages vulnérables

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de renforcement des capacités des femmes à travers l'alphabétisation fonctionnelle et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus.



Qui peut être demandeur ?

être un acteur privé sans but lucratif ou une fondation, où une personne morale de droit privé dont la maximisation du profit ne constitue pas l'objectif prioritaire, ou une ONG

être établi ou représenté en : République Démocratique du Congo

Être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le codemandeur éventuel et non agir en tant qu'intermédiaire

Avoir déjà géré une subvention d'au moins 300,000 (Trois cent mille) euros

Justifier sur base d'un rapport de mise en œuvre, d'une expérience de 12 mois au minimum dans l'accompagnement des exploitations agricoles familiales au cours des cinq dernières années



Cas de codemandeur

Le demandeur peut agir avec un codemandeur

Le codemandeur participe à la définition et à la mise en œuvre de l'action, et les coûts qu'il encourt sont éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur

Le codemandeur doit satisfaire aux critères de recevabilité qui s'appliquent au demandeur lui-même

Les codemandeurs doivent signer la déclaration à la partie B section 2.6 du dossier de demande de subsides

Si des subsides leur sont octroyés, les éventuels codemandeurs deviendront les bénéficiaires de l'action, avec le bénéficiaire-contractant



Combien de demande par demandeur/codemandeur?

- Seulement une seule demande
- Si on est déjà demandeur pas moyen d'être codemandeur avec un autre acteur
- On ne peut être qu'une seule fois codemandeur



Eléments du dossier/Submit

Phase I

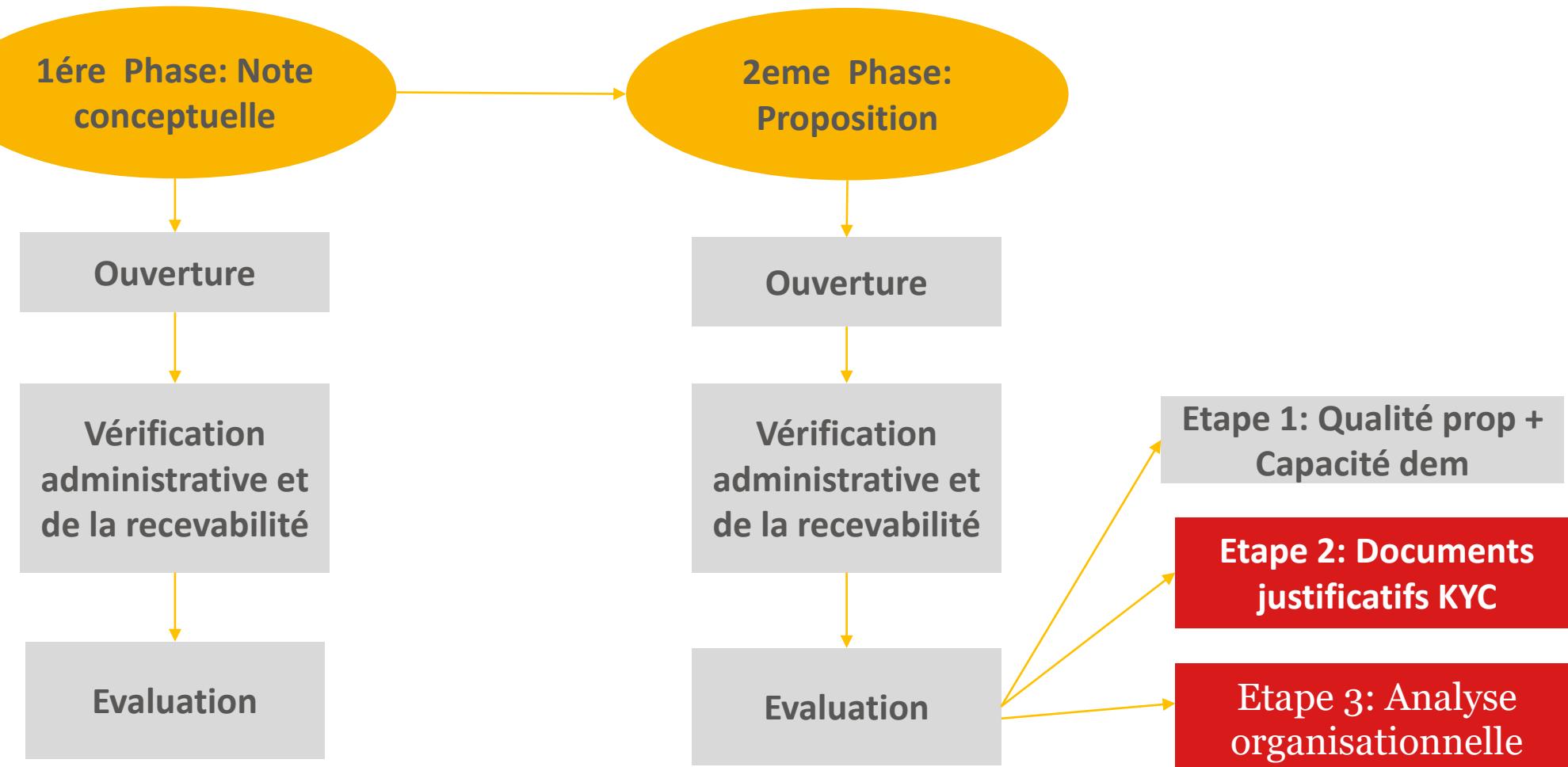
- Note conceptuelle (Partie A de l'annexe A)-Signée
- Statuts du demandeur et codemandeur éventuel
- Rapport d'audit externe (demandeur)
- Copie états financiers
- Fiche d'entité légale codemandeur et demandeur (Annexe V)
- Rapport de mise en œuvre d'action similaires
- Preuve de gestion d'un subside d'un montant d'au moins 300 000 Eur

Phase II

- Proposition (Partie B de l'annexe A)
- Budget
- Cadre logique



Evaluation et sélection





Dates à retenir

	Date	Heure de Kinshasa
Date limite pour les demandes d'éclaircissements à l'autorité contractante	05/01/2024	23h59
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par l'autorité contractante	15/01/2024	-
Date limite de soumission des notes conceptuelles	26/01/2024	23h00



Points d'attention

- Respect des templates et des indications (directives)
- Tolérance zéro Fraude et corruption
- Les réponses aux questions seront publiées sur le site Enabel au même endroit que les lignes directrices (A vérifier au 15 Janvier 2024)
- En cas de soucis avec la plateforme Submit, contacter les adresses dans les lignes directrices



Agence belge de développement

Agence belge de développement

133 Boulevard du 30 juin – Gombe, Kinshasa

enabel.be